

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°044

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 24 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Zishan BUTT

Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Marie-pascale REMY
Madame Ling LENZI
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Madame Nabila DJEBBARI

Secrétaire de séance : Jérôme LEGENDRE

DGA Réussite Educative/ Direction Jeunesse/

OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux Projets des Jeunes (A.P.J)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Yasmina BAZIZ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 206 du 17 septembre 2015 relative à l'évolution du dispositif d'Aide aux Projets des Jeunes à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

Vu la délibération du 24 mars 2022, portant attribution d'aides dans le cadre du dispositif d'Aide aux Jeunes Albertivillarien-nes, sur l'avis favorable de la commission d'attribution ;

Vu les demandes de soutien dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets formulées par les jeunes Albertivillarien-nes et l'avis favorable rendu par la commission du 16 février 2022 ;

Considérant que la commune à la volonté, par le dispositif d'Aide aux Projets, d'accompagner les jeunes de la ville dans leur projet personnel et professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et d'encourager leur engagement citoyen ;

Considérant le besoin de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté par leur participation à la journée citoyenne organisée par le Conseil Local des Jeunes et au conseil municipal qui délibérera sur le dispositif d'aide aux projets ;

Considérant que les aides financières attribuées dans le cadre du dispositif d'Aide aux Projets sont allouées, sous réserve de la production de justificatifs de la réalisation du projet.

Adoption à l'unanimité par 44 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Jose LESERRE, Dominique HE)

DELIBERE :

DIT QUE les aides financières dont les critères d'accès et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 17 septembre 2015 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariennes et albertvillariens mentionnés dans la liste figurant en annexe ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat du dispositif d'Aide aux Projets entre la commune et les jeunes ;

DIT QUE les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal pour l'exercice 2022 sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction	code action	dispositif

403	67	6714	422	PIJ	AIDE AUX PROJETS
-----	----	------	-----	-----	------------------

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 31/03/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220324-lmc123832-DE-1-1

Publiée le : 31/03/22

Certifiée exécutoire : 31/03/22

Le Maire,

Karine FRANGLET



N°	PROJET	MONTANT ACCORDE
1	Stage à l'étranger en Grèce pour la validation de son master 2 Négociateur Trilingue en commerce international	1 000,00 €
2	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en BUT Mesures Physiques	500,00 €
3	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en management en projet digital	500,00 €
4	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en Histoire	299,00 €
5	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en BTS Management commercial opérationnel	500,00 €
6	Permis B	300,00 €
7	Formation BAFA	248,00 €
8	Formation BAFA	226,00 €
9	Stage à l'étranger en Turquie pour la validation de son BTS Commerce International	1 000,00 €
10	Permis B en lien avec sa formation professionnalisante en commerce	400,00 €
11	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en médecine	411,00 €
12	Stage à l'étranger au Canada pour la validation de sa quatrième année en Ecole d'ingénieur électronique	1 000,00 €
13	Permis B	300,00 €
14	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en Economie et Gestion	259,00 €
15	Achat d'un ordinateur	314,00 €
16	Formation BAFA	216,00 €
17	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en commerce	500,00 €
18	Permis B en lien avec sa formation professionnalisante en informatique	400,00 €
19	Stage à l'étranger en Espagne pour la validation de son BTS Support à l'action managériale	1 000,00 €
20	Permis B	300,00 €
21	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en management	500,00 €
22	1ère année d'école d'ingénieur en aéronautique	1 000,00 €
23	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en sciences sociales	500,00 €
24	Achat d'un ordinateur en lien avec ses études en multimédia	500,00 €

25	Achat d'un ordinateur en lien avec des études d'infirmière	500,00 €
26	Achat d'un ordinateur	500,00 €
27	4ème année d'école d'ingénieur	1 000,00 €
28	Permis B en lien avec sa formation professionnalisante de rippeur	400,00 €
29	Achat d'un ordinateur	500,00 €
30	Certification en Anglais	702,00 €
31	Permis B	300,00 €
32	Achat d'un ordinateur en lien avec des études en informatique	500,00 €
	Nombre de projets: 32	16 575,00 €

